

Madame Isabelle SIMONIS



Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances.

Place Surllet de Chokier 15 – 17
1000 Bruxelles

31 août 2016

Question écrite N°172

Posée par

Warzée-Caverenne, MR

Objet : Le soutien à l'entrepreneuriat féminin

La presse s'est faite récemment l'écho du taux très faible de femmes fondatrices de starts-up en Belgique, à hauteur de 13,7 pour cent contre 14,7 pour cent en moyenne pour l'Union européenne. L'environnement des starts-up et de l'entrepreneuriat en général n'est pas le plus propice aux femmes puisque le cadre de travail n'est pas toujours judicieusement adapté aux besoins des femmes. Ainsi, l'absence de crèches, les difficultés d'accès aux prêts bancaires, la crainte de l'échec et l'aversion à la prise de risque sont des éléments sur lesquels le politique se doit d'apporter des réponses. En effet, alors qu'un indépendant sur trois est une femme en Belgique, il est clair qu'il reste encore une marge importante pour renforcer la présence des femmes au niveau de l'entrepreneuriat. D'autant plus que l'accélération de la création d'emplois privés est recommandée par de nombreux acteurs et institutions et permettrait de renforcer durablement l'économie belge dans le temps.

Madame la Ministre peut-elle faire le point sur les stratégies qu'elle entend renforcer dans les mois suivants, en collaboration avec ses collègues en charge de l'économie aux niveaux des Gouvernements wallon et bruxellois ? Madame la Ministre estime-t-elle que les Gouvernements wallon et bruxellois sont suffisamment à l'écoute et efficaces face aux difficultés d'accès des femmes à

l'entrepreneuriat ? Madame la Ministre dispose-t-elle d'un diagnostic suffisant pour évaluer les mesures les plus urgentes à devoir prendre en la matière ? Une enquête a-t-elle déjà été menée au niveau des structures d'accueil de la petite enfance ? Qu'en est-il ? Sont-elles en nombre suffisant ? Sont-elles correctement adaptées aux horaires irréguliers ? Y a-t-il un manque de formation d'accompagnement adaptée aux spécificités féminines ? La plus grande difficulté pour les femmes est-elle de trouver des financements ? En somme, Madame la Ministre a-t-elle déjà pu aller profondément dans l'analyse de cette problématique pour trouver des solutions ciblées à l'encontre des femmes ?

Réponse :

Madame la Députée,

La question de l'emploi des femmes et des inégalités auxquelles elles sont confrontées fait partie intégrante de mes préoccupations politiques en tant que Ministre des Droits des femmes. C'est dans cette perspective que j'ai collaboré étroitement avec les associations de femmes en 2015, dans le cadre de la première Assemblée pour les Droits des femmes, Alter Egales, qui avait pour thème « le droit à l'égalité au travail ».

Le rapport de cette assemblée a permis de mettre en avant une série de freins à l'entrepreneuriat féminin tels que :

- L'accès aux prêts bancaires pour les femmes ;
- L'articulation de la vie privée et professionnelle, particulièrement pour les femmes ayant des enfants en bas âge ;
- La précarité que connaissent certaines femmes indépendantes ou à la tête d'une PME ;
- La place des femmes dans les organismes représentatifs.

Les chiffres de l'enquête « L'entrepreneuriat féminin en région de Bruxelles-Capitale » réalisée en 2014 par l'Observatoire de l'emploi et Impulse-Brussels confortent ces constats et permettent d'étudier de manière précise plusieurs de ces freins. On y retrouve notamment la peur du risque, les problèmes d'accès au financement et le manque de formations spécifiques, les filières d'études étant profondément différentes selon le sexe.

Au cours de l'Assemblée Alter Egales, la question de l'entrepreneuriat féminin a traversé les travaux des trois sous-commissions. Parmi les 27 recommandations émises sur le droit à l'égalité au travail, plusieurs visent directement ou indirectement à favoriser l'accès des femmes au monde entrepreneurial :

- Développer et visibiliser les rôles modèles dans les métiers dits atypiques ou dits féminins-masculins ;
- Rendre le congé de paternité obligatoire ;
- Mener des campagnes médiatiques de témoignages afin de mieux repérer et lutter contre les stéréotypes de genre dans le milieu du travail ;
- Développer et utiliser des indicateurs de genre pour évaluer et orienter les politiques et les budgets ;
- Sensibiliser les employeurs et employeuses à une culture d'entreprise et d'organisation antisexiste ;
- Proposer des formations à l'égalité dans les services de recrutements et de ressources humaines.

Par ailleurs, j'ai sollicité tous les niveaux de pouvoir compétents pour une concertation sur l'ensemble des recommandations émises par Alter Egales. J'irai notamment les présenter avec les co-pilotes des 3 sous-commissions, prochainement, lors d'une réunion du Groupe interdépartemental de Coordination de la Région Wallonne, lié au gendermainstreaming. Les premiers contacts avec les cabinets régionaux compétents sont également encourageants et je ne doute pas de la considération de mes homologues sur les problématiques que vivent les femmes entrepreneures.

Enfin, dans le cadre de l'appel à projet Alter Egales sur la thématique du droit à l'égalité au travail, j'ai soutenu le Lobby des Femmes Européennes pour une cartographie de l'entrepreneuriat social des femmes en Belgique. Les résultats seront dévoilés fin du mois de septembre. Ce projet nous permettra ainsi de préciser les données sur l'entrepreneuriat féminin et seront transmis aux Ministres compétents pour guider des actions futures en faveur de l'entrepreneuriat féminin.